

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT TECHNIQUE DU BENEFICIAIRE PRINCIPAL

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

TECHNICAL SECRETARIAT OF PRINCIPAL RECIPIENT

NATIONAL MALARIA CONTROL PROGRAMME

PERMANENT SECRETARIAT

Enquête sur les Indicateurs du Paludisme
EIP_2011

Manuel de cartographie et
de dénombrement des ménages

Juin 2011

SOMMAIRE

I-Introduction.....	3
II- Responsabilité des agents de dénombrement.....	3
III-Définitions	4
IV-Repérage de la grappe.....	6
V-Etablissement des plans de la grappe	7
VI-Dénombrement des ménages.....	8
VII-Segmentation des grandes ZD	10
VIII-Contrôles de qualité	12
IX- Sélection de ménages au bureau central	12
Annexe 1. Symboles standards de cartographie.....	14
Annexe 2. Exemples des fiches de cartographie et de dénombrement	15
Annexe 3. Exemple d'une fiche de segmentation	20

I-INTRODUCTION

L'Enquête camerounaise sur les Indicateurs du paludisme (EIP) est une enquête portant sur un échantillon national et destinée à fournir des informations nécessaires pour effectuer le suivi et l'évaluation (S&E) des programmes sur le paludisme mis en place au Cameroun. L'enquête EIP L'enquête consiste à interviewer un échantillon sélectionné au hasard de ménages dont les répondants principaux sont les chefs de ménage ou leurs conjoints et toutes les femmes de 15 à 49 vivant dans les ménages sélectionnés. On demandera au chef de ménage ou à son conjoint de fournir les caractéristiques socio-démographiques des membres de son ménage (âge, sexe, lien de parenté avec le chef de ménage, etc.). Aux femmes éligibles de 15-49 ans, on leur posera les questions sur leurs caractéristiques socio-démographiques, les enfants auxquels elles ont donné naissance ou qui sont à leur charge, la grossesse et le traitement préventif intermittent, l'utilisation des moustiquaires, le statut de santé de leurs enfants, la prévention et le traitement du paludisme. Ces informations seront utiles aux responsables et aux administrateurs des programmes de contrôle du paludisme. Ces femmes éligibles font partie de ménages choisis au hasard dans un ensemble d'unités de sondage appelées grappes. Au Cameroun, une grappe correspond à une Zone de Dénombrement (ZD) ou une partie de la ZD (Segment). Tous les ménages qui se trouvent dans les grappes sélectionnées doivent être dénombrés avant le tirage de l'échantillon des ménages à enquêter.

L'opération de dénombrement consiste à visiter chacune des 548 grappes sélectionnées, à établir un plan de la grappe et à enregistrer sur la fiche de dénombrement la liste des structures et des ménages, une description sommaire de chaque ménage

II- RESPONSABILITE DES AGENTS DE DENOMBREMENT

Les personnes qui participeront au dénombrement travailleront en équipe: chaque équipe est composée de deux *agents*. Un est désigné comme *Cartographe*, et l'autre comme *Enumérateur*. L'équipe travaille sous l'autorité d'un superviseur désigné par la Coordination centrale de l'opération, et bénéficie de l'appui administratif du délégué régional ou départemental de la santé territorialement compétent.

Les responsabilités des *superviseurs* sont de :

- 1) contacter les autorités dans les régions pour les informer sur l'EIP_2011, sur l'opération de cartographie et de dénombrement des ménages et pour obtenir leur coopération ;
- 2) fournir à l'équipe les cartes de base des grappes sélectionnées pour l'EIP_2011;
- 3) fournir à l'équipe le matériel nécessaire pour le dénombrement (fiches de dénombrement des ménages, fiches de cartographie);
- 4) attribuer les grappes aux équipes;
- 5) **veiller au paiement des indemnités de terrain aux équipes;**
- 6) organiser le transport des équipes sur le terrain;
- 7) vérifier et s'assurer que le travail est de bonne qualité ;
- 8) organiser la réception et l'acheminement des fiches remplies au bureau central .

Les responsabilités des *agents* sont de :

- 1) contacter les autorités administratives et traditionnelles locales des grappes sélectionnées pour les informer sur l'EIP_2011, sur les travaux de cartographie et de dénombrement à effectuer, et pour obtenir leur coopération ;
- 2) reconnaître les limites de la grappe ;
- 3) établir un plan de situation de la grappe ;
- 4) dessiner un croquis détaillé de la grappe présentant toutes les structures dénombrées;
- 5) dénombrer tous les ménages de la grappe de façon systématique;
- 6) informer les superviseurs des problèmes rencontrés sur le terrain et suivre leurs instructions pour les résoudre.

Les agents d'une même équipe devront travailler ensemble. Ils reconnaîtront d'abord les limites de la grappe. Ensuite, l'un (*Cartographe*) s'occupera des travaux cartographiques pendant que l'autre (*Enumérateur*) remplira la fiche de dénombrement des ménages.

III-DEFINITIONS

La documentation de base servant au dénombrement des ménages provient du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) réalisé en 2005 par le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP).

La **Zone de Dénombrement** (ZD) est la plus petite unité géographique créée pour les besoins du RGPH3.

Une **carte de base** est une carte de référence de la ZD fournie par le BUCREP. Elle montre les limites de la ZD avec ses principales caractéristiques physiques telles que les routes. Cette carte indique aussi comment accéder à la ZD.

La **grappe** est la plus petite unité aréolaire propre à l'EIP_2011; elle coïncide avec la ZD ou une partie de la ZD (par exemple la moitié d'une ZD peut être une grappe). *Seul votre superviseur pourra vous autoriser à prendre une partie d'une ZD pour en faire une grappe.*

Une **structure** est un bâtiment à usage d'habitation ou commercial. Elle contient une ou plusieurs pièces et peut être composée d'une ou de plusieurs unités d'habitation, par exemple : villa moderne, maison isolée, immeuble à appartements, **carré** clôturé (milieu urbain), concession (milieu rural). Dans le cas où un seul ménage habite plusieurs cases, comme dans le milieu rural, l'ensemble des cases, clôturé ou non, constitue une structure.

Une **unité d'habitation** est l'ensemble des locaux occupés par un ou plusieurs ménages privés, par exemple : maison, appartement, groupe de pièces dans une maison, etc.

Un **ménage (ordinaire)** est un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de ménage". Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou dans la même concession. Elles prennent le plus souvent leurs repas ensemble et partagent les dépenses courantes du ménage. Des exemples de ménage sont:

- Un homme vivant avec son épouse ou ses épouses, avec ou sans enfant.
- Un homme vivant avec son épouse ou ses épouses avec leurs enfants non mariés et ses parents.
- Un homme vivant avec son épouse ou ses épouses et leurs enfants mariés, et qui s'associent afin de pouvoir à certains besoins essentiels (le groupe reconnaît l'autorité d'une seule personne).
- Un homme ou une femme célibataire avec ou sans enfants et subvenant seul(e) à ses besoins essentiels, alimentaires et autres.
- Un homme ou une femme veuf(ve) ou divorcé(e) avec ou sans enfants.
- Une personne qui loue une pièce et qui ne prend pas son repas avec le ménage sera considéré comme constituant un ménage ordinaire indépendant. C'est le cas des célibataires.

- Un groupe de célibataires partageant un même logement constitue un ménage ordinaire s'ils reconnaissent l'autorité d'une même personne qui est le chef de ménage. Dans le cas contraire, ce sont des ménages séparés.

Le **chef de ménage** est la personne responsable reconnue comme telle par l'ensemble des membres du ménage.

Un **membre du ménage** est toute personne vivant habituellement dans le ménage.

Attention à cette notion de "personne qui vit habituellement dans le ménage". Par exemple, une femme peut déclarer que son mari est membre habituel du ménage, mais vous vous rendez compte qu'il est parti depuis un an travailler dans une autre ville. Dans ce cas, cet homme n'est plus un membre du ménage.

La **taille du ménage** est le nombre de personnes vivant habituellement dans le ménage (que ces personnes soient présentes ou non au moment de votre passage pour le dénombrement).

IV-REPERAGE DE LA GRAPPE

Chaque équipe recevra une carte de base de chaque grappe qui lui est désignée. Une fois que l'équipe arrive dans la grappe, il faut qu'elle obtienne la coopération des autorités locales pour identifier les limites de la grappe. Dans la plupart des grappes, les limites sont matérialisées par des caractéristiques naturelles faciles à reconnaître tel qu'un étang ou un ruisseau, et par des infrastructures telles que les routes. Cependant, ces limites peuvent être imaginaires (surtout en milieu rural); dans de tels cas, il faut d'abord vérifier les localités composant la grappe, c'est-à-dire, les noms de villages/quartiers listés dans la liste des localités de la grappe. L'aide des autorités locales dans l'identification de la grappe sera particulièrement importante.

Avant le dénombrement, les agents feront le tour de la grappe pour déterminer le moyen le plus efficace pour dénombrer toutes les structures. Si possible, diviser la grappe en plusieurs parties. En milieu urbain, une grappe peut être divisée en blocs de maisons ; en milieu rural, elle peut être divisée en portions suivant les routes, les ruisseaux, etc. Il est très utile que les agents fassent rapidement le plan de la grappe tout en indiquant les limites des blocs de maisons ou des sections, avec la position des points de repères tels que les bâtiments administratifs, les mosquées, les principales routes, etc. Même des points de repères dans des ZD voisines seront utiles pour aider les enquêteurs de retrouver facilement la ZD à enquêter. Ce plan préliminaire servira de guide à l'équipe pendant l'enquête proprement dite.

V-ETABLISSEMENT DES PLANS DE LA GRAPPE

Pour chaque équipe, les superviseurs désigneront l'un des agents comme *cartographe* et l'autre comme *énumérateur*. Bien que les deux agents exécutent des tâches différentes, il est obligatoire qu'ils se déplacent ensemble dans la grappe; le cartographe établira les plans et l'énumérateur collectera les renseignements sur les structures et sur les ménages.

Les travaux cartographiques et le dénombrement des ménages devront être exécutés de façon systématique pour éviter les omissions et les répétitions. Si la grappe est composée d'un groupe de blocs de maisons (cas du milieu urbain), les agents devront finir chaque bloc de maisons avant de passer au bloc suivant. A l'intérieur de chaque bloc de maisons, ils commenceront à l'angle et circuleront dans le sens des aiguilles d'une montre. En milieu rural où les structures sont regroupées en petits hameaux, les agents débiteront à partir d'un point de repère très visible tel qu'un centre de santé, une mosquée, et circuleront tout autour dans le sens des aiguilles d'une montre en inscrivant les noms des différentes habitations et localités de la grappe.

Sur la première page de la fiche de cartographie (Fiche l'EIP_2011/1), porter le code l'EIP_2011 de la grappe. Toutes les informations nécessaires à l'identification de la grappe seront communiquées à l'équipe. Etablir un plan de situation de la grappe. Porter toutes les indications utiles pour retrouver la grappe et ses limites, directement sur le plan et dans l'espace prévu pour les observations.

Sur la deuxième page, dessiner un croquis détaillé de la grappe où figureront toutes les structures qui se trouvent dans la grappe. Il est important que le cartographe et l'énumérateur travaillent ensemble et coordonnent leurs activités, car les numéros des structures que le cartographe indiquera sur le plan doivent correspondre aux numéros d'ordre que l'énumérateur affectera aux structures.

Sur le croquis, Indiquer le point de départ avec la lettre X. Mettre un petit carré à l'endroit où se situe chaque structure dans la grappe. S'il s'agit d'une structure non résidentielle, préciser son usage (par exemple, une boutique ou une usine). Numéroter toutes les structures dans l'ordre séquentiel en commençant par "001". Chaque fois qu'il y a une rupture dans le numérotage des structures (par exemple, quand on quitte un bloc de maisons pour aller à un autre), indiquer avec une flèche comment les numéros passent d'un groupe de structures à un autre. Bien qu'il soit

souvent difficile de positionner exactement une structure sur le plan, même sa situation approximative aidera à la retrouver ultérieurement. Porter sur le plan toutes les indications nécessaires pour repérer les structures (par exemple l'emplacement d'un parc, d'une école, d'une mosquée) et toutes les routes (l'Annexe donne les symboles standards utilisés en cartographie). Parfois il est utile d'ajouter des indications qui se trouvent même en dehors des limites de la grappe, car elles peuvent servir de points de repère.

Ecrire sur l'entrée de la structure le numéro qui lui a été affecté. Ce numéro devra être le même que le numéro d'ordre de la structure porté sur la fiche de dénombrement des ménages et sur le croquis de la grappe. Dans le cas où une structure est constituée de plusieurs cases, toutes les cases portent le même numéro de structure. Pour bien distinguer les numéros de l'EIP_2011 avec d'autres numéros qui peuvent déjà exister sur les structures, on doit les faire précéder par le sigle "EIP"; par exemple, sur la structure numéro 3 de la grappe 026 qui a un seul ménage, écrire EIP/026/003/01, sur la structure numéro 054 de la même grappe et qui a 3 ménages, écrire EIP/026/054/01 à 03. Par contre sur la structure 188 de la grappe 326 qui n'a aucun ménage, il faudra écrire EIP/326/188/00. D'une manière générale, pour distinguer les structures, on écrira donc des numéros **EIP/XXX/YYY/ZZ** (premier format) ou **EIP/XXX/YYY/01 à ZZ** (second format) selon les cas.

XXX : est le numéro séquentiel de la grappe (Numéro l'EIP_2011) ;

YYY : est le numéro de structure dans la grappe

ZZ est le nombre total de ménages dans la structure.

S'il n'y a aucun ménage ou il y a un seul ménage, alors ZZ est respectivement 00 ou 01 et le numéro écrit sur la structure prend le premier format. Si par contre il y a plus d'un ménage dans la structure, le numéro écrit sur la structure prend le second format.

A l'intérieur des différentes structures, il faudra écrire les numéros devant les portes des différents ménages habités. Le numéro devant la porte d'un ménage doit se présenter sous le format **EIP/XXX/YYY/ZZ**. Ici, ZZ représente le numéro de ménage dans la structure. Ainsi, le numéro de ménage d'une structure qui n'a qu'un ménage est en même temps son numéro de structure. Par contre, dans la structure 054 de la grappe 026 citée en exemple ci-dessus, il faudra absolument distinguer les numéros EIP/026/054/01, EIP/026/054/02 et EIP/026/054/03 devant les trois portes des différents ménages habitant cette structure.

VI-DENOMBREMENT DES MENAGES

L'énumérateur utilisera la fiche de dénombrement des ménages (fiche l'EIP_2011/2) pour enregistrer tous les ménages habitant la grappe. Commencer par remplir le code l'EIP_2011 de la

grappe. Les deux premières colonnes seront remplies ultérieurement par les cadres du bureau.
Laisser-les en blanc.

Remplir la fiche de dénombrement des ménages de la manière suivante :

Colonne (1) [**Numéro de la structure**] : pour chaque structure, porter le même numéro d'ordre désigné par le cartographe sur le croquis de la grappe.

Colonne (2) [**Numéro du ménage dans la structure**] : c'est le numéro d'ordre affecté à chacun des ménages trouvés dans la structure. Il peut y avoir plus d'un ménage dans une structure. Le premier ménage dans la structure aura toujours le numéro "01". S'il existe un second ménage dans la structure, ce ménage sera enregistré sur la ligne suivante; le numéro "02" sera porté dans la colonne (2) et la colonne (1) sera laissée en blanc.

Colonne (3) [**Usage d'habitation O/N**] : indiquer si la structure est à usage d'habitation en écrivant O pour oui. Dans le cas où la structure est utilisée pour des buts commerciaux, administratifs et autre, écrire N pour non. Les structures à usage commercial et d'habitation (par exemple, une combinaison de maison et boutique) devront être considérées comme des résidences. Faire bien attention à un logement situé à l'intérieur d'une structure à usage commercial. Par exemple, avec un gardien résidant de façon permanente dans une usine, l'usine doit être marquée résidentielle et le ménage du gardien enregistré sur la fiche des ménages.

NB. N'oublier pas de dénombrer les structures inhabitées ou vides et celles en construction, ainsi que les structures où les ménages sont absents (c'est à dire les structures habitées mais où les habitants sont provisoirement absents) et où les gens refusent de répondre à vos questions. Dans de tels cas, dans la colonne (7) (Observations), donner les explications (par exemple : en construction, ménage absent, refus, etc.)

Colonne (4) [**Nom du chef de ménage**] : porter ici le nom du chef de ménage. Il y a un seul chef par ménage.

Colonne (5) [**Taille du ménage**] : porter ici le nombre de personnes vivant habituellement dans le ménage.

Colonne (6) [**Adresse/description de la structure**] : porter l'adresse de la structure. Pour les structures n'ayant pas d'adresse (surtout en milieu rural), donner une description de la structure et des caractéristiques permettant de la retrouver (par exemple: en face de l'école, à côté de la boucherie moderne, etc.)

Colonne (7) [Observations] : cet espace est réservé aux remarques particulières se rapportant à la structure ou au ménage. Porter aussi toutes instructions particulières qui pourront servir aux enquêtrices pour repérer les structures ou reconnaître les ménages au moment de l'enquête principale.

Si la structure est un immeuble à plusieurs appartements ou un carré, affecter un seul numéro d'ordre à l'immeuble ou au carré (sur le plan de la grappe, un seul petit carré y figurera avec un seul numéro), mais remplir les colonnes (2) à (7) pour chaque ménage séparément. Chaque ménage doit avoir sa propre adresse, cela étant le numéro du ménage. Dans le cas des ménages distincts au sein du carré, affecter un numéro à chaque ménage.

Les agents devront faire très attention pour repérer les structures cachées. Chercher par exemple si un sentier ne conduit pas à une autre structure. Les habitants de la grappe pourront toujours aider les agents à trouver les ménages s'ils réussissent à obtenir leur coopération.

Avant de soumettre toutes les fiches aux superviseurs, les agents doivent vérifier que les plans de la grappe sont bien établis, que les renseignements pour repérer la grappe sont compréhensibles, et que les fiches de dénombrement des ménages sont remplies correctement et soigneusement.

VII-SEGMENTATION DES GRANDES ZD

Un certain nombre de ZD tirées pour l'échantillon de l'EIP_2011 sont de grande taille et devront être subdivisées en plusieurs segments parmi lesquels un seul sera retenu dans l'échantillon. Pour chaque ZD à segmenter,

- 1 Faire d'abord un croquis en identifiant clairement les limites de la ZD et en utilisant autant que possible, des caractéristiques naturelles comme un ruisseau ou des caractéristiques physiques comme les routes. Sur ce croquis, identifier ensuite les limites de toutes les localités qui composent la ZD.

- 2 Procéder à la création des segments. L'idéal serait de créer des segments de taille approximativement égale, mais il est important que les limites des segments soient facilement identifiables.
- 3 Marquer clairement sur la carte de la ZD les limites des segments, et ensuite numéroter séquentiellement les segments.
- 4 Procéder à un comptage rapide des structures dans chaque segment. Il ne s'agit pas de dénombrer chaque segment.
- 5 Faire la somme totale des structures pour tous les segments de la ZD.
- 6 Calculer le pourcentage du nombre total de structures pour chaque segment. Bien que ces pourcentages ne soient pas exacts, il faudrait s'assurer que leur somme est égale à 100 pour chacune des ZD à segmenter.

Exemple: Dans une ZD divisée en segments, le comptage rapide a permis d'obtenir les nombres de structures suivants:

Segment 1	26 structures,	soit 26/184	14 %
Segment 2	70 structures,	soit 70/184	38 %
Segment 3	88 structures,	soit 88/184	48 %
Ensemble ZD	184 structures	soit 184/184	100 %

- 7 Sur la fiche EIP-2011/3, Fiche de segmentation, porter pour chaque segment le nombre et le pourcentage de structures ainsi que le pourcentage cumulé de structures. Le dernier pourcentage cumulé de structures est toujours égal à 100.

Exemple:

N ^o du segment	Nombre de structures	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	26	14	14
2	70	38	52
3	88	48	100

- 8 Pour chaque ZD à segmenter, un nombre aléatoire sera inclus dans le dossier de grappe. Comparer ce nombre aléatoire aux pourcentages cumulés. Le segment sélectionné est le premier segment dont le pourcentage cumulé est supérieur ou égal au nombre aléatoire.

- 9 Faire un croquis détaillé du segment sélectionné et dénombrer tous les ménages qu'il contient.

VIII-CONTROLES DE QUALITE

C'est la responsabilité des superviseurs de s'assurer que le travail des agents est de bonne qualité. Le procédé de vérification ci-dessous est recommandé :

- 1) exécuter un dénombrement indépendant d'une portion géographique de certaines grappes déjà dénombrées par les agents ;
- 2) vérifier l'exactitude du croquis et comparer la nouvelle liste des ménages à celle des agents ;
- 3) si l'on trouve des erreurs dans 2 pour cent ou plus des cas, il faut réexaminer la procédure de dénombrement avec les agents et les renvoyer dans la ZD pour refaire le travail. Si l'on trouve des erreurs dans moins de 2 pour cent des cas, il n'est pas nécessaire de recommencer le dénombrement, mais il faut corriger les fiches de ménages.

IX- SELECTION DE MENAGES AU BUREAU CENTRAL

Lorsque les fichiers de dénombrement des ménages et les autres matériels du dénombrement sont rassemblés au bureau central, les superviseurs doivent attribuer un numéro séquentiel (dans la deuxième colonne à gauche de la fiche l'EIP_2011/2 pour tous les ménages ordinaires dénombrés et occupés allant de 1 au nombre total de ménages ordinaires dénombrés et occupés. C'est ce numéro séquentiel qui servira d'identifiant des ménages. Ce travail est très important parce qu'il peut avoir une conséquence sur le nombre de ménages trouvés et sur le poids de sondage. C'est surtout la décision de prendre en compte ou non un ménage dans l'attribution du numéro de ménage en référence des remarques dans la colonne (7) qui est importante. Le principe est d'attribuer un numéro à tous les ménages ordinaires occupés au moment de l'enquête principale. Un ménage occupé est un ménage dont le logement est habité au moment de dénombrement et le restera au moment de l'enquête principale ; un ménage absent au moment de dénombrement mais qui retournera au moment de l'enquête sera considéré comme un ménage occupé ; un ménage ayant refusé de se faire dénombrer est aussi considéré comme un ménage occupé parce qu'au moment de l'enquête principale, les enquêteurs feront des efforts pour que tous les ménages sélectionnés soient interviewés.

Numéroter les ménages ordinaires occupés comprend : les ménages occupés au moment du dénombrement, les ménages momentanément absents mais qui seront présents au moment de l'enquête principale, aussi les ménages ayant refusé parce qu'ils pourront accepter l'enquête après des efforts de sensibilisation. La numérotation doit être faite de manière continue. Lorsqu'on rencontre un ménage « non résidentiel » ou un logement vide, il faut sauter



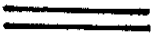
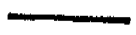


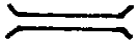















les cellules correspondantes dans la colonne, et poursuivre la numérotation dès qu'un ménage occupé apparaît. De la même façon, laisser les cellules en blanc pour les structures inhabitées et poursuivre la numérotation dès qu'une autre structure habitée apparaît. Voir dans les annexes pour des exemples de fiches remplies.

Après avoir numéroté tous les ménages dénombrés dans une grappe, ***copier le nombre total de ménages dans la grappe dans la cellule correspondante de la grappe avec pour libellé « Nbre de ménages dénombrés »***, dans le fichier Excel préparé pour la sélection de ménages. Il faut s'assurer que le nombre soit copié correctement, qu'il corresponde bien à la grappe. Copier aussi l'information sur la segmentation s'il s'agit d'une grappe segmentée, dans la cellule correspondante de la grappe, située dans la colonne libellée « % **Segment choisi** ». L'information de segmentation est importante pour le calcul du poids de sondage. Après la saisie du nombre de ménages dénombrés, les numéros de ménages sélectionnés pour l'enquête l'EIP_2011 apparaissent automatiquement dans les espaces réservés pour la sélection de ménages. Copier les numéros de ménages sélectionnés dans la première colonne de la fiche d'enregistrement l'EIP_2011/2, ou souligner les lignes sur la fiche les ménages sélectionnés. Les enquêteurs ne doivent enquêter que les ménages sélectionnés ; ils ne sont pas autorisés à faire des remplacements de ménages absents ou ayant refusé de coopérer, mais plutôt de faire des efforts pour les enquêter. Il est recommandé de souligner les ménages sélectionnés avec des couleurs ou de mettre des remarques sur les cartes pour indiquer aux enquêteurs où se trouvent les ménages sélectionnés, afin de faciliter le repérage des ménages à enquêter.

Un sous échantillon d'un ménage sur deux sera sélectionné pour l'enquête auprès des hommes. Les ménages sélectionnés sont ceux situés dans les colonnes avec des couleurs jaunes dans la fiche de sélection de ménages. Il est recommandé de faire **une remarque dans la première colonne de la fiche l'EIP_2011/2 pour les ménages sélectionnés pour l'enquête Hommes, ou de les souligner avec un couleur différente**, tout en référant le fichier de sélection de ménages.

Il est recommandé de faire une copie de tous les matériels (fiches l'EIP_2011/1 - l'EIP_2011/3) avant de les passer aux enquêteurs. Ces copies peuvent servir en cas de perte ou de détérioration des originaux. De plus, les copies de ces matériels peuvent être très utiles pour une enquête similaire car la production des ces matériels coûte très chère.

ANNEXE 1. SYMBOLES STANDARDS DE CARTOGRAPHIE

Orientation vers le Nord	
Limites de la ZD	
Route goudronnée	
Route carrossable	
Piste ou sentier	
Cours d'eau	
Pont	
Etang, lac, etc...	
Montagne	
Point d'eau (puits, fontaine, etc.)	
Marché	
Ecole, collège, etc...	
Bâtiment administratif	
Eglise, temple, etc...	
Mosquée	
Cimetière	
Structure résidentielle	
Structure non résidentielle	
Structure vide	
Hôpital, dispensaire, PMI, etc.	
Poteau électrique	
Arbre ou buisson	

ANNEXE 2. EXEMPLES DES FICHES DE CARTOGRAPHIE ET DE DENOMBREMENT

PLACER L'ENTETE ICI

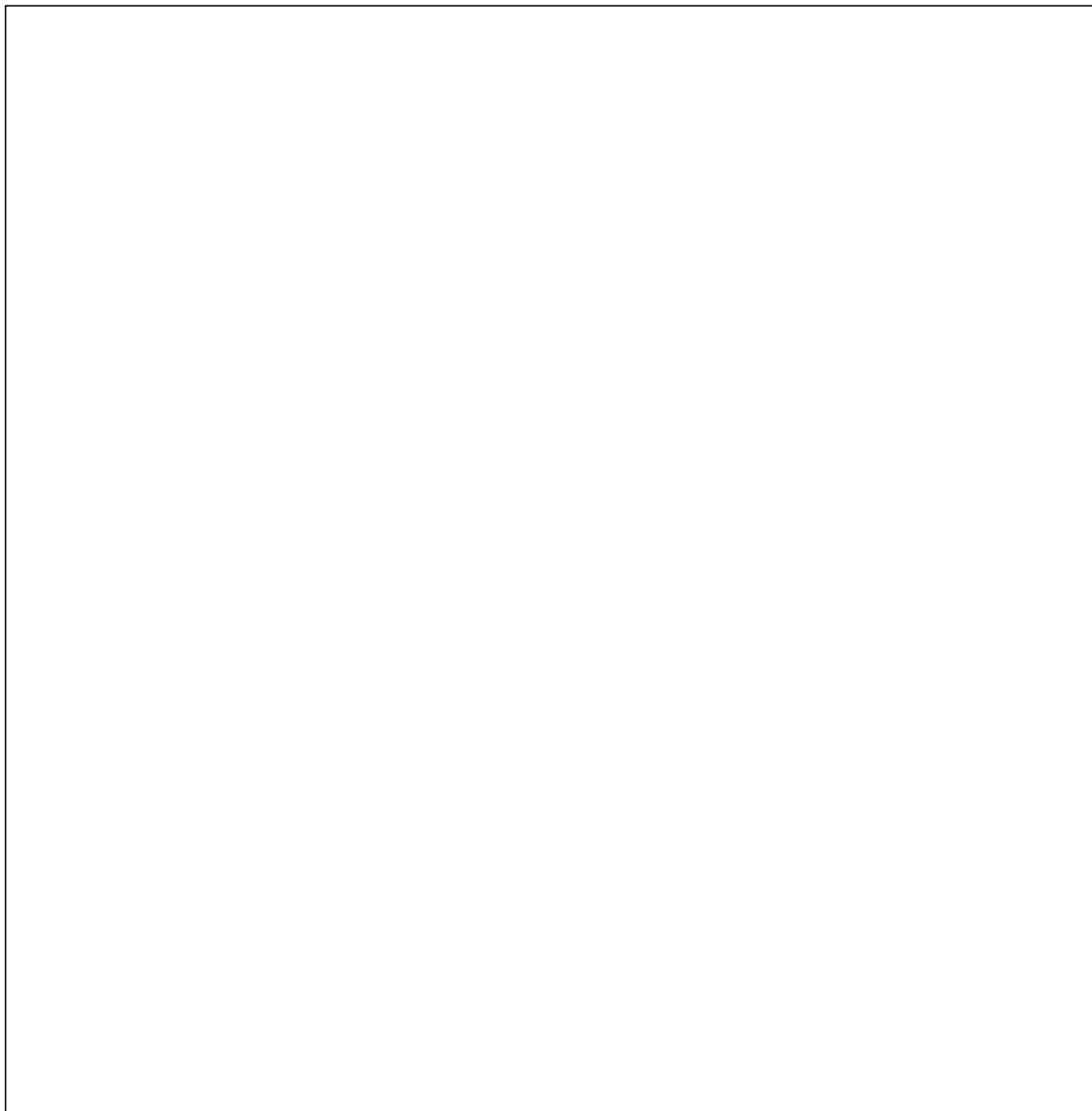
ENQUETE SUR LES INDICATEURS DU PALUDISME (L'EIP_2011)

Fiches EIP_2011/1

FICHE DE CARTOGRAPHIE

CROQUIS DE LA GRAPPE

CODE EIP_2011 :



PLACER L'ENTETE ICI

**ENQUETE SUR LES INDICATEURS DU PALUDISME (EIP_2011)
FICHE DE CARTOGRAPHIE**

PLAN DE SITUATION DE LA GRAPPE

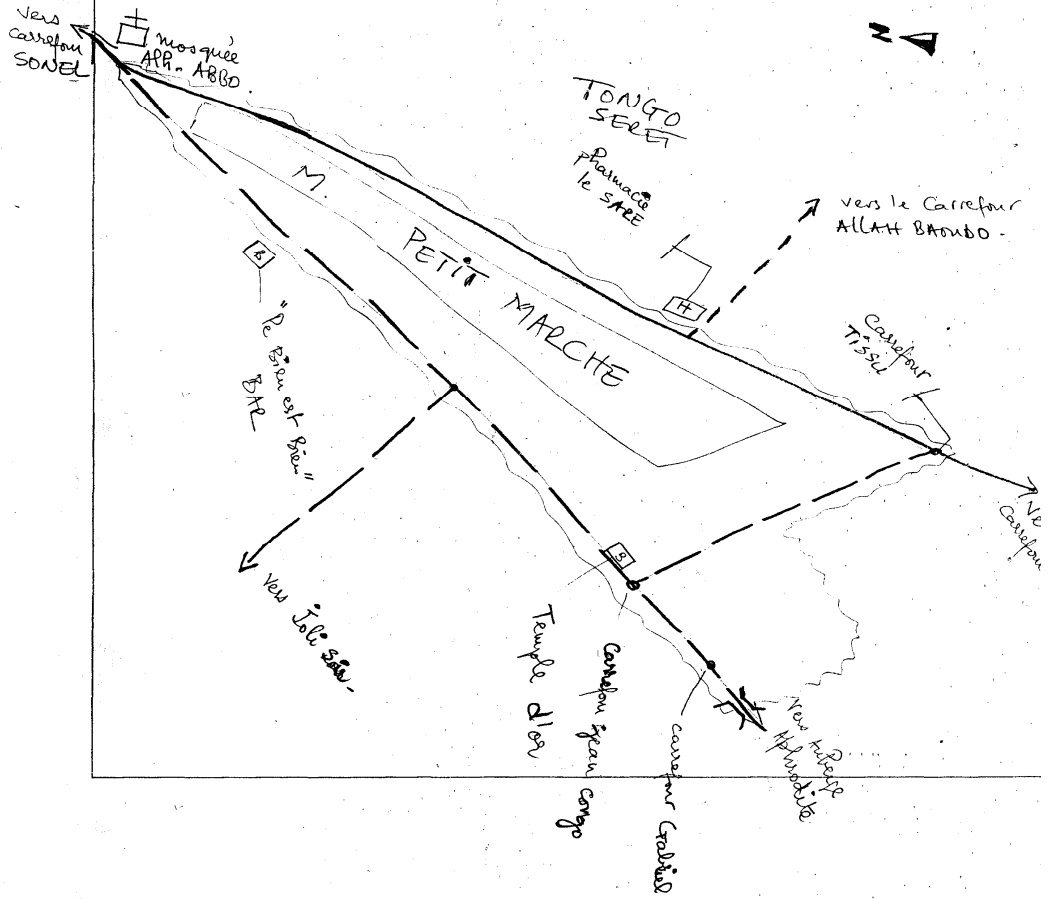
CODE EIP_2011: |__|__|__|

Observations :

Enquête Démographique et de Santé EDSC-III_2003 Fiche de cartographie

Plan de situation de la ZD

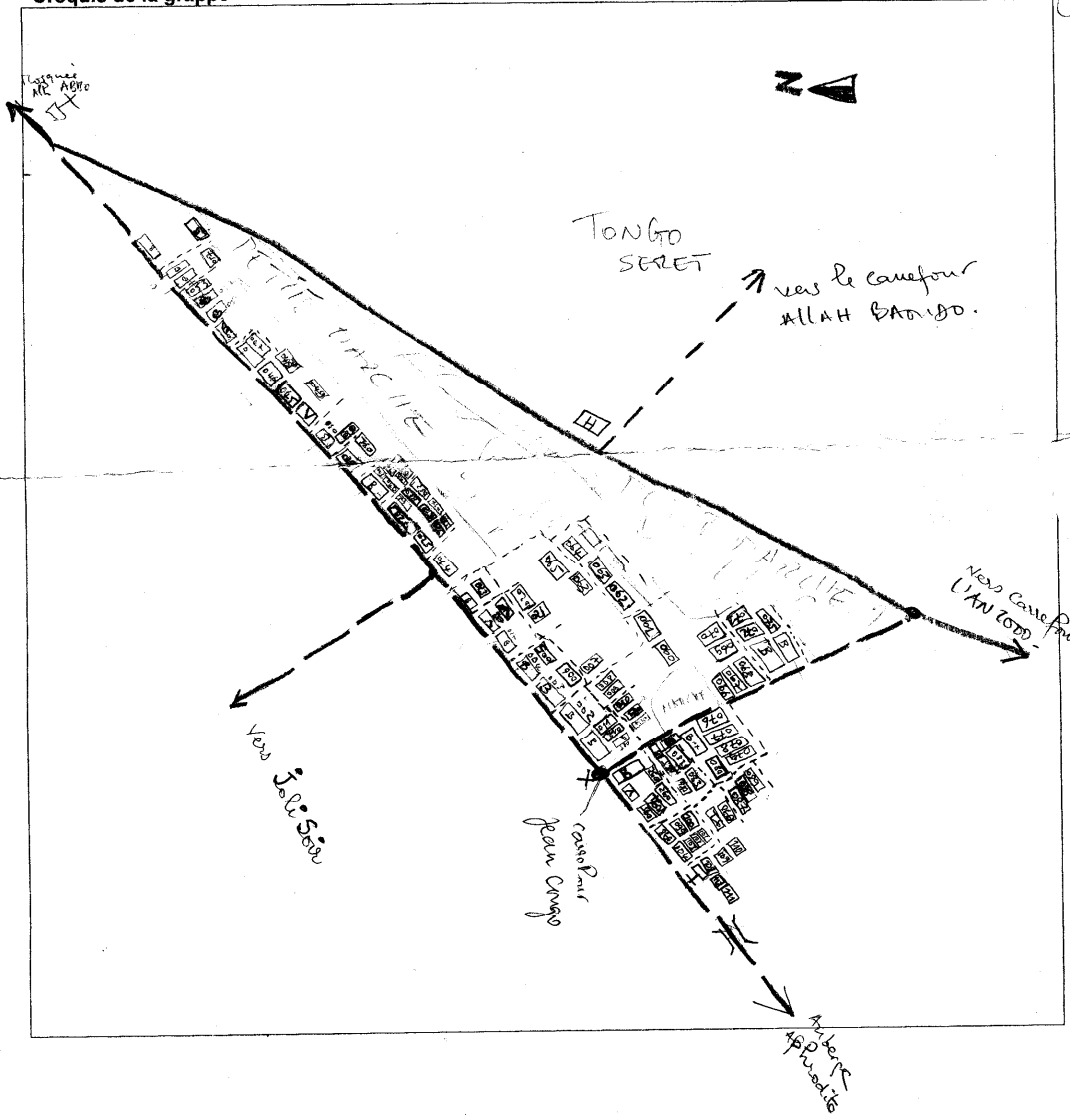
Code EDSC-III : 10121



Enquête Démographique et de Santé EDSC-III_2003 Fiche de cartographie

Croquis de la grappe

Code EDSC-III : 10112



Laisser en blanc		Numéro de la structure (1)	Numéro du ménage dans la structure (2)	Résidence O/N (3)	Nom du chef du ménage (4)	Adresse / Description du ménage (5)	Observation (6)
Enquête Femmes	Numéro du ménage						
	030		11	D		- 1 -	- 1 -
	031		12	D		- 1 -	- 1 -
	032		13	D	KABRIN	- 1 -	- 1 -
	033	008	01	D		CASE N° 38	Refus
	034		02	D		- 1 -	Absent
X	035		03	D	SATIS Miguel	- 1 -	Porte 3
	036		04	D		- 1 -	Absent
	037		05	D		- 1 -	- 1 -
	038		06	D		- 1 -	- 1 -
	039	009	01	D	BEGNIEWO Robert	Portant métallo que à la table 010	Avec 1 membre de ménage à la table
	040	010	01	D	WESSA YONTE Sidonie		
	041		02	D	Thomas		
	042		03	D	Henri		
	043		04	D	Joseph		
	044	011	01	D	MBOUNGOMBE Joseph		
	045		02	D	ZOO Calvin		
	046	012	01	D	TCHEUMALEU Joseph	Avec porteur	
	047		02	D	MBAWA Christophe	- 1 -	
	048		03	D	NOEBI Roméo Patricia	- 1 -	
	049		04	D	Agnès	- 1 -	



ANNEXE 3. EXEMPLE D'UNE FICHE DE SEGMENTATION

Fiche de segmentation

Identification	
Libellé	Code
Nom de la localité :BALADJI I.....	
Grappe EIP_2011 :0 12.....	I_0_I_1_I_2_I
Urbain/Rural :URBAIN.....	I_1_I
N° ZD RGPH 3.....	I_0_I_5_I_2_I
Arrond :NGAOUNDERE	I_I_I
Départ : ...VINA.....	I_I_I
Région :ADAMAOUA	I_I_I
Nom du cartographe :	I_I_I_I
Nom de l'énumérateur :	I_I_I_I

Nombre de segments : |_2_|

Numéro du segment	Nombre de structures	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	67	48,2%	48,2%
2	72	51,8%	100%
3			

Nombre aléatoire :67.....

Segment choisi :2.....